

CNED/CAVEJ, combien ça coute ??

Par **chill974**, le **21/09/2006 à 20:13**

Bonjour tout le monde !

Un petit topo vite fait sur ma situation :

Je suis actuellement inscrit en L3 Droit à la fac de La Reunion pr l'année 2006-07. Les cours ont repris debut septembre et j'ai d'ailleurs pu assister aux 2 premières semaines de cours tranquille. Mais voilà, en raison d'un souci de santé, je vais probablement louper une grande partie des cours. Image not found or type unknown

Mais bon, après avoir repris mes esprits, jme dis que pour eviter de perdre une année betement, pourquoi ne pas essayer les cours par correspondance. Et donc, apres queleques recherches sur le net, je tombe sur la formule CNED/CAVEJ qui m'a l'air plutôt séduisante.

Néanmoins, je manque de précisions sur le cout total de la formule CNED/CAVEJ. J'ai lu sur un des messages du forum que le prix total depassait les 800€ Image not found or type unknown (Ajoutez à ça les billets d'avion et l'hebergement pour aller passer les exams, je connais un cochon qui va pas etre content... Image not found or type unknown) J'aimerais donc avoir un peu plus de précisions à ce sujet.

Et d'une façon generale, pensez-vous que je pourrai m'inscrire à temps étant donné que nous sommes déjà fin septembre ??

Merci de m'avaoir lu.

A bientôt !

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **21/09/2006 à 21:22**

Je suppose que ce sont mes messages que tu as lus Image not found or type unknown Image not found or type unknown Quand j'y étais l'inscription pour toute l'année coûtait environ 800 euros (tu reçois un colis de plus de dix kilos quand même).

Effectivement, il faut rajouter le prix du billet d'avion (entre 800 et 900 euros minimum pour les Antilles, un aller-retour si tu passe la session de juin, mais deux aller-retour si tu passes le délestage de février, ce que je ne pense pas étant donné les tarifs)...

Et des deux semaines sur place, sachant que tu passes plusieurs examens dans la journée (deux matières fondamentales ou jusqu'à cinq oraux), les deux semestres confondus. Sur place, le logement et la nourriture sont très chers si tu n'as personne pour t'héberger. Sans

mon cousin je me serais ruinée.

Maintenant, si tu es boursier, tu peux décider de consacrer ta bourse de l'année exclusivement à ça, puisqu'il est possible de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux du moment que tu es inscrit administrativement dans une université (pour le CNED / CAVEJ c'est Paris I Panthéon Sorbonne). Sinon tu peux faire une demande d'attribution tardive de bourse à ton CROUS justifiée par ta santé.

Tu peux toujours t'inscrire : sur le site du CAVEJ il est précisé que les dates limites sont le 31 octobre (retrait des dossiers) et le 15 novembre (retour du dossier). Mais il te faut en plus suivre les démarches de transfert de dossier dans une autre université (fiche transfert départ à retirer dans ta fac et fiche transfert arrivée à demander à Paris I).

Avant toute chose, prends contact avec ta fac : peut-être ont-il un service d'enseignement à distance qui te dispensera des cours et des TD, et t'évitera de débourser.

:))

Dans tous les cas bon courage pour ta santé Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **22/09/2006 à 20:57**

Salut Mathou.
Et merci de m'avoir repondu.

Ma fac ne dispose malheureusement pas d'un service d'enseignement à distance. Je vais devoir casquer. Enfin, quand on aime... Image not found or type unknown

Une dernière petite chose, c'est bien à l'adresse suivante qu'il faut envoyer la fiche de préinscription (pour obtenir le dossier d'inscription)

CAVEJ
Secrétariat des dossiers administratifs
17 rue saint Hippolyte 75013 Paris

?

Par **mathou**, le **22/09/2006 à 21:21**

Oui, c'est bien cette adresse. Dans le même temps, envoie une demande de dossier au CNED (CNED Institut de LILLE, 2 rue Louis Joseph Gay Lussac, BP 90 397, 59 699 Villeneuve d'Ascq Cedex 03 20 15 25 48) ou mieux, passe-leur un coup de fil, ils sont

sympas.

Sur le site du CAVEJ ils ne précisent pas qu'il faut faire les deux demandes en même temps, ^{oops}

j'en ai eu la mésaventure Image not found or type unknown

Lorsque tu auras rempli ton dossier, le CAVEJ t'enverra un accusé de réception puis l'autorisation d'inscription - ça peut prendre du temps, donc ne t'inquiète pas. Surtout par correspondance, on ne refuse pas d'inscription. Et les examens sont plus tardifs, c'est pas grave si tu reçois tes papiers un peu tard.

:wink:

On reste en contact, tiens-nous au courant de tout ça Image not found, probably removed **Et n'hésite pas à poster sur le :))**

forum ! J'étais dans une situation identique, ça m'a beaucoup aidée

Par **chill974**, le **23/09/2006** à **05:13**

Le dossier d'inscription au CNED ? Je crois qu'ils l'ont déjà mis en ligne à cette adresse :
[url:2e076y2f]<http://www.cned.fr/di/6LIC3DIX06-F.pdf>[/url:2e076y2f]
Il s'agit bien de celui là, non ?

Le descriptif de la formation sur le site du CNED est également disponible :
[url:2e076y2f]http://www.cned.fr/di/6LIC3DIX06-N.pdf[/url:2e076y2f]

En tout cas, merci pour tes réponses Mathou.
J'ai lu l'ensemble de tes posts sur le CAVEJ, une vraie mine d'or !
:wink:

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **23/09/2006 à 10:50**

:oops:

C'est gentil

Oui, ce sont les formulaires du CNED. A mon époque ils n'étaient pas en ligne, mais le personnel du CNED était un interlocuteur formidable pour toutes les questions.

Si tu as des soucis pour les remplir ou des questions sur les matières... mais je pense que niveau choix des matières, tu conserveras celles que tu avais commencées avec la rentrée

:wink:

non ? Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **23/09/2006 à 12:54**

[quote="mathou":11y4w8pp]mais je pense que niveau choix des matières, tu conserveras wink.

celles que tu avais commencées avec la rentrée non ? Image not found or type unknown [quote:11y4w8pp]

En fait, le programme de ma fac et celui du CNED/CAVEJ diffèrent sur certaines matières. ton

Donc ... Image not found or type unknown

Voilà le programme de la L3 de ma fac si tu veux y jeter un oeil :

[url:11y4w8pp]<http://www.univ-reunion.fr/universite/composantes/droit/formations/Maquettes/L3DROIT.pdf>[/url:11y4w8pp]

De toute manière, si j'ai bien lu le descriptif de la formation du CNED, les matières sont "imposées", et donc pas de choix à faire, non ?

:oops:

Une autre question (je vais finir par te saouler ! Image not found or type unknown):

Le dossier d'inscription au CNED n'est à renvoyer qu'une fois l'inscription administrative auprès de Paris 1 complétée, c-a-d à la réception de la carte d'étudiant, etc ?

Par **mathou**, le **23/09/2006 à 13:45**

J'ai regardé les programmes, il y a effectivement quelques différences, mais je pense que tu gagnes au change pour certaines matières (droit des sociétés, des sûretés, régime des obligations - enfin, ça dépend de ton projet professionnel et de ce que tu feras l'année prochaine, surtout la fac dans laquelle tu seras.

:oops:

Je m'explique Image not found or type unknown Les maquettes d'enseignement diffèrent selon les facultés, donc si tu réintègres ta première fac par la suite il y a des matières qui te manqueront peut-être comme le droit commercial ou les contrats spéciaux. Ca peut toujours se travailler en parallèle, et le CAVEJ enseigne ces matières pour la 4ème année.

Comme elles sont semblables à celles de Nancy, tu pourras jeter un coup d'œil en plus de la brochure du CNED sur le sujet " choix des matières en L3 à Nancy " pour avoir une idée de la

sauce à laquelle tu seras mangé

:lol:

Image not found or type unknown

Et oui, tout est imposé au CAVEJ, à part le choix de la langue (ils enseignent aussi de l'espagnol je crois, à voir avec le secrétariat). Tu peux également te renseigner pour voir s'ils peuvent valider des matières que tu aurais suivies l'an dernier déjà, histoire de pas faire doublon. Bon, tu paieras le même prix mais ça t'évitera de refaire la même chose.

Concernant le dossier du CNED, il faut y joindre l'autorisation d'inscription à Paris I, donc en théorie si tu la reçois avant le reste tu peux l'envoyer directement avec le dossier sans la 

photocopie du certificat de scolarité. Ils t'enverront tout de suite ton colis de cours 

:lol:

Meuh non tu ne me soûles pas, le forum c'est fait pour poser toutes tes questions 

Par **chill974**, le **24/09/2006 à 12:43**

Encore merci pour ta reponse, Mathou !

J'ai envoyé ma demande de dossier d'inscription au CAVEJ hier matin.

Je te tiendrai au courant de la suite des évènements.

A bientôt !

:wink:

Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **30/09/2006 à 11:58**

:wink:

Salut Mathou (et tous les autres ),

J'ai reçu aujourd'hui  par la poste la "demande d'inscription" à Paris I (en fait, c'est la fiche de

transfert arrivée ).

Parmi les pièces à fournir, il faut adresser "une lettre au Président de l'université de Paris

exposant les motifs de la demande de transfert, accompagnée de tous les documents les justifiant". Il faut être super précis dans la lettre, fournir un certificat médical, etc ou alors un simple "pour raisons de santé" est suffisant ?

PS : En fait, je pensais que la CAVEJ allait m'expédier le dossier d'inscription ET la fiche de transfert arrivée en même temps. Il s'avère qu'il faut remplir et leur renvoyer la demande d'inscription, attendre qu'ils étudient ton cas et qu'ils accordent l'autorisation d'inscription (ils

ont intérêt ! Image not found or type unknown) et qu'enfin, ils envoient le dossier pour l'inscription administrative. Bref, que d'étapes intermédiaires !

Par **mathou**, le **30/09/2006 à 21:41**

:))

Coucou Image not found or type unknown

Tu peux être très précis dans le courrier, ça les convaincra davantage - même s'ils ne refusent pas en théorie les inscriptions par correspondance, puisque tu ne prends pas la "place" d'un étudiant en régime présentiel.

Dans le mien j'avais précisé, sans joindre de certificat médical mais en me tenant à leur disposition pour tout renseignement complémentaire. Tu peux le faire - ça dépend de ce dont tu souffres, on peut en parler en privé pour voir quoi mettre dans ta lettre, si tu veux.

:wink:

Courage pour les étapes intermédiaires, c'est long Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **01/10/2006 à 10:07**

C'est bon, j'ai rédigé la lettre.

Me reste plus qu'à récupérer ma fiche de transfert départ demain et à renvoyer le tout.

Encore merci, Mathou !

:wink:

Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **02/10/2006 à 12:10**

Et les ennuis commencent...

:?

Image not found or type unknown

Le secretariat de ma fac refuse de me donner ma fiche de transfert départ parce que je n'ai pas encore fait annuler mon inscription pour l'année en cours (alors que la semaine dernière, ~~twisted~~).

ils m'ont dit que c'était OK ~~Image not found or type unknown~~. Selon eux, il faut d'abord que je m'inscrive administrativement à Paris 1, qu'ensuite je leur rapporte le certificat de scolarité que Paris 1 m'aura envoyé pour faire ~~annuler~~ mon inscription et c'est là seulement qu'ils me donneront la fiche de transfert départ. ~~Image not found or type unknown~~

Or, selon la notice explicative (qui n'est pas très claire) jointe au dossier de demande d'inscription, il me semble que je dois renvoyer la fiche de transfert départ avec la demande d'inscription à Paris 1.

C'est bien à l'étape de la demande d'inscription qu'il faut normalement envoyer la fiche de transfert départ ? Et si c'est le cas, est-il tout de même possible de procéder à l'inscription administrative à Paris 1 et de leur envoyer la fiche de transfert départ après ?

Par **zazou**, le 02/10/2006 à 12:16

j'ai l'impression que c'est vrai compliqué de faire des transferts, je comprend c'est la galère totale alors que ça pourrait être super rapide, il faut combien de temps pour qu'un transfert soit accepter?

Par **mathou**, le 02/10/2006 à 22:44

Ouhla... J'ai eu le même problème, ça ne m'étonne pas. Pour répondre à ta question, il faut envoyer la fiche transfert-départ avec le dossier d'inscription. Mais... ~~Image not found or type unknown~~

Voici ce que j'avais fait : j'avais téléphoné au CAVEJ en expliquant la chose, et j'étais tombée sur un jeune homme très sympathique qui m'avait même rappelée pour me dire d'envoyer le dossier tel quel, avec la fiche transfert départ non signée par le doyen. Parce que de toute façon au CAVEJ ils n'accordaient pas d'importance à l'avis favorable ou non de la fac de départ - surtout pour raisons de santé.

C'est le CAVEJ qui a envoyé la notification d'inscription à mon ancienne fac en leur demandant de mettre fin à ma précédente inscription, alors que j'étais déjà inscrite à Paris I.

Apparemment ta fac a le même fonctionnement que la mienne, où l'on me disait que la fiche transfert-départ conditionnait le transfert du dossier universitaire, alors qu'en France elle a juste une valeur informative. D'après l'administration c'est pour " éviter que ton dossier se perde en route ".

Là où c'est curieux, c'est que ton administration n'est pas fondée à te refuser cette fiche.

Encore, ils peuvent te bloquer en refusant de la signer, mais pas de te la donner Image not found or type unknown
Donc dans l'immédiat, téléphone au CAVEJ et vois avec eux.

:lol:

Zazou : tout dépend de la faculté et des services... donc pas de réponse fixe Image not found or type unknown En moyenne, il faut compter les échanges entre toi et ta fac (fiche transfert départ, passage en administration, signature du doyen, convocation), toi et la fac d'arrivée (réception du dossier d'inscription, autorisation, envoi de l'inscription)... en général donc ça dure plusieurs semaines. Je ne parle pas de ce qui m'est arrivé pour ne pas t'effrayer, mais il serait bon que les facultés se mettent d'accord sur des modalités identiques de transferts.

Par **chill974**, le **03/10/2006 à 11:11**

[quote="mathou":26i8mbmi]Pour répondre à ta question, il faut envoyer la fiche transfert-départ avec le dossier d'inscription.[/quote:26i8mbmi]

Le dossier d'inscription, c'est celui qu'ils m'environt s'ils m'accordent l'autorisation d'inscription, c'est bien ça ? Donc, j'ai pas besoin de joindre la fiche transfert départ à la demande d'inscription que je dois leur renvoyer ?

:oops:

Désolé d'insister mais j'ai le cerveau qui tourne au ralenti avec toutes ces démarches... Image not found or type unknown

Par **zazou**, le **03/10/2006 à 11:18**

encore tu dis quelques semaines mais ils te renvoient tout quand le dossier est pas complet donc faut rajouter encore des petites semaines et dans ses cas là le plus chiant c'est de pas pouvoir suivre le programme de l'année de la fac où tu souhaites aller, faut se renseigner à droite à gauche pour pouvoir avoir le programme de la nouvelle fac sans perdre de temps et là c'est encore une nouvelle mission de travail personnel

Par **mathou**, le **03/10/2006 à 16:00**

[quote="chill974":18pslh60]Désolé d'insister mais j'ai le cerveau qui tourne au ralenti avec
oops:[/quote]

toutes ces démarches... Image not found or type unknown [quote:18pslh60]
:wink:[/quote]

Pas de souci Chill Image not found or type unknown

Si je me souviens bien :

1- on envoie la fiche transfert départ avec le [b:18pslh60]dossier de pré-inscription[/b:18pslh60], la lettre de motivation, etc...

2- puis on reçoit l'accusé de réception, et ensuite l'autorisation d'inscription à Paris I accompagnée du [b:18pslh60]dossier d'inscription [/b:18pslh60]coloré du CAVEJ - et on renvoie copie de l'autorisation et dossier rempli au CAVEJ pour qu'ils expédiennent la carte d'étudiant.

Le problème avec ma fac c'est que même pour ce transfert-là (j'avais demandé trois fois un transfert pour d'autres facultés refusé par ma fac) ils considéraient que la fiche transfert départ équivalait au transfert effectif, alors qu'en France elle signifie juste que la fac de départ est d'accord à un éventuel départ. Mais ça reste un document indispensable de la procédure

Image not found or type unknown

D'où le coup de fil directement au CAVEJ, où on m'avait dit que ça arrivait souvent avec les universités d'outre mer et qu'on se fichait de savoir si l'université de départ était d'accord ou pas car c'était le CAVEJ qui effectuait le transfert. Ma fiche n'était pas signée par ma fac
oops.

quand je l'ai envoyée Image not found or type unknown

Maintenant tu peux soit :

- harceler une dernière fois ta fac en expliquant qu'elle fait peut-être comme ça mais que Paris I a besoin de cette feuille pour examiner ton dossier, et qu'il ne l'examinera pas sans cette feuille, donc qu'ils fassent le geste.
- ou téléphoner au CAVEJ pour voir avec eux.

:)

C'est difficile toutes ces démarches mais ça en vaut le coup Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **05/10/2006 à 14:47**

:)

Bon, ça s'améliore... Image not found or type unknown

J'ai pu obtenir ma fiche de transfert départ.

Mais comme toi Mathou, ils n'ont pas voulu la signer. Image not found or type unknown Selon ma fac, il faut absolument que

Paris 1 donne d'abord son accord pour le transfert. Image not found or type unknown

Ca ne devrait Image not found or type unknown cependant pas poser de problèmes d'après ce que j'ai lu dans tes messages

précédents. Image not found or type unknown Je pense que je vais quand même joindre à ma demande d'inscription une lettre expliquant ma situation, histoire d'éviter d'autres soucis.

Une dernière question concernant la demande d'inscription (c'est la dernière, promis juré ! Image not found or type unknown :wink:)

Image not found or type unknown

2 questions du formulaire me posent problème : "Etes-vous réinscrit dans cette dernière université (ma fac actuelle) avec paiement des droits pour 2006-2007 ?" et "Si oui, préciser la discipline et le niveau d'études".

Je suis bien sûr toujours inscrit pour le moment à la fac de La Réunion en L3. Mais je me demande si je dois y répondre. A mon avis, ça concerne les étudiants qui suivent un double cursus, ce qui n'est pas mon cas.

Par **mathou**, le **05/10/2006 à 17:49**

C'est comme ça que je le comprends aussi, ça concerne plus un double cursus (" discipline et niveau d'études ") qu'une simple information administrative.

Concernant ta fac actuelle tu pourrais demander le remboursement de tes frais d'inscription avec certificats médicaux à l'appui. Cette histoire de fiche transfert-départ est vraiment Image not found or type unknown :?

agaçante. Je me demande si ça n'est pas propre aux DOM-TOM puisque chez toi aussi... Image not found or type unknown

:wink:

En tout cas quand tu viendras passer les examens ici, faudra qu'on s'organise un truc Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **06/10/2006 à 07:52**

[quote="mathou":11dbqohb]En tout cas quand tu viendras passer les examens ici, faudra

:wink:

qu'on s'organise un truc Image not found or type unknown [/quote:11dbqohb]

:wink:

Avec plaisir. Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **19/10/2006 à 05:57**

Salut tout le monde.

Bon, ça va bientôt faire 15 jours que j'ai envoyé la demande d'inscription et toujours pas de

réponse. Image not found or type unknown Je commence à me demander si ma lettre leur est bien parvenue.

Pour ceux qui ont eu affaire au CAVEJ, ils ont mis combien de temps à vous répondre ??

Par **mathou**, le **19/10/2006 à 18:32**

Un mois pour l'accusé de réception (en téléphonant souvent), un mois après pour

l'autorisation d'inscription et la carte d'étudiant. C'est usant pour les nerfs Image not found or type unknown

Par **chill974**, le **20/10/2006 à 06:16**

[quote="mathou":16r278ei]Un mois pour l'accusé de réception (en téléphonant souvent), un mois après pour l'autorisation d'inscription et la carte d'étudiant. C'est usant pour les nerfs

Image not found or type unknown [/quote:16r278ei]

:shock:

Image not found or type unknown

Bon ben, y'a plus qu'a attendre.

Encore merci Mathou.

:wink:

Image not found or type unknown

Par **chill974**, le 24/10/2006 à 13:42

On dirait que le secretariat du CAVEJ se bonifie avec les années.) J'ai reçu l'autorisation
d'inscription seulement 17 jours après avoir posté la demande ! Image not found or type unknown
:roll:

Etape suivante : l'inscription administrative. Image not found or type unknown
:oops:

J'ai 2 questions à ce sujet Image not found or type unknown

- Parmi les pièces à fournir, il est demandé "une photocopie de la dernière carte d'étudiant".
Ca ne concerne que les étudiants inscrits à Paris 1 l'année précédente, non ?

:roll:

- Le détail des droits à payer (présenté dans un tableau pas très clair Image not found or type unknown)
=> Droits universitaires : 166.57€ --> OK
=> Double(s) inscription(s) : 108€ --> Je pense pas que ça me concerne, si ??
=> Sécurité sociale : 189€ --> OK
=> Etudiants exonérés (boursiers) : 4.57€ (visite médicale, non exonérée) --> ?? (Je ne suis pas boursier)
Total : 360.14€ (en incluant le prix de la visite médicale).

PS : Si j'ai bien compris les messages précédents, je peux dès maintenant m'inscrire au CNED avec l'autorisation d'inscription de Paris 1 ?

Par **mathou**, le 24/10/2006 à 17:53

:))

Bonne nouvelle Image not found or type unknown

Pour la photocopie, c'est celle de ta carte d'étudiant de l'an dernier puisque tu fais un transfert. Enfin de mon temps c'était comme ça, je doute que ça ait changé.

La double inscription ne te concerne pas puisque tu ne suis qu'un seul cursus... donc tu as la somme exacte de l'inscription. Essaie de faire une demande de bourse tardive tout de même, si tu es à la limite des échelons boursiers ça pourra compenser les frais d'inscription.

Et tu peux dès à présent joindre la photocopie de l'autorisation d'inscription à ton dossier du

CNED qui t'enverra ton gros colis de cours

:lol:

Image not found or type unknown